

MAIRIE DE LACANAU
REÇU LE
19 JAN. 2020
256

BORDEAUX, le 13 janvier 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE – PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
24 rue François de Sourdis
33060 BORDEAUX
Bail : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 05.56.90.50.84

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sylvie CHARROUX
Téléphone : 06.73.03.35.71
Responsable du service : Laurent KOHLER
Téléphone : 05.56.90.78.95
Nos réf. : 2019-33214L3762

MAIRIE DE LACANAU
Hôtel de Ville
31, avenue de de la Libération
33680 LACANAU

Objet : Demande d'avis domanial hors champ réglementaire de l'évaluation domaniale

Monsieur le Maire,

Le 16 décembre 2019, vous avez saisi le service du Domaine pour une demande d'avis domanial pour une opération de baux emphytéotiques pour les parcelles cadastrées BT 132 et BT 133, commune de Lacanau.

Je vous informe que votre demande ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 (cf. arrêté du 5 décembre 2016).

En effet, sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros, les prises à bail d'un montant annuel égal ou supérieur à 24 000 euros (charges comprises) et les cessions, quel que soit leur montant, à l'exception de celles des communes de moins de 2 000 habitants.

Les projets d'acquisition ou de prise à bail portant sur des montants inférieurs à ces seuils, et de cessions par les communes de moins de 2 000 habitants, ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine.

Au cas particulier, votre projet n'entrant pas dans les critères énoncés ci-dessus, mise à bail emphytéotique je vous informe que vous pouvez procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques
et par délégation,

Le contrôleur Principal des Finances Publiques,



Sylvie CHARROUX